



Tous à Marseille

Le 17 juin

- ↪ Pour l'ouverture de négociation de la grille OATAM
- ↪ Pour le maintien des 35 H 00
- ↪ Pour le maintien de la retraite solidaire et la reconnaissance de la pénibilité

Le syndicat CGT du site de Rousset appelle les salariés du site à participer à la journée nationale d'actions interprofessionnelle, unitaire du 17 juin, en participation massivement à la manifestation de Marseille.

Retraite et reconnaissance de la pénibilité

Les réformes successives depuis 1993 ont réduit le niveau de pension des retraités de plus de 20 % et ont créé un déficit de 4,5 milliards d'euros pour le système de retraite.

La proposition du gouvernement, appuyé par le MEDEF, d'allonger à 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020 le nombre d'années de travail nécessaire, pour obtenir une retraite à taux plein, continuerait à aggraver la situation de millions de salariés et de retraités.

Cela va à l'encontre des préoccupations et revendications des salariés de la métallurgie pour plusieurs raisons.

- Tous constatent une dégradation de leurs conditions de travail après des années de travaux pénibles, d'exposition aux produits toxiques, de souffrances physiques ou psychiques, de travaux postés ou à la chaîne.
- Depuis 25 ans, le patronat de la métallurgie s'emploie à trouver toutes sortes de dispositifs pour faire partir les salariés âgés de plus de 55 ans, le plus souvent par licenciement, tellement ils sont «cassés» par le travail. 60% des salariés ne sont plus au travail au moment où ils prennent leur retraite. En moyenne, ils quittent l'entreprise à 57,5 ans. Avoir droit à une retraite à 63,5 ans consisterait pour ces salariés à connaître pendant quelques mois le chômage puis le RMI comme seul

moyen pour (sur)vivre, compte tenu de cela, ils auraient une baisse du niveau des pensions.

- L'allongement des cotisations à 41 ans, voire 42 ans pénaliserait fortement les nouvelles générations, puisque cela ne les ferait arriver à la retraite qu'à 65, 67 ou 68 ans compte tenu de leur entrée plus tardive dans la vie active. Actuellement, la moyenne d'âge d'entrée dans la vie active est de 23,5 ans et 84% des jeunes passent par la case chômage et précarité avant de trouver un emploi stable.

La CGT refuse l'allongement de la durée de cotisation, l'augmentation des cotisations des salariés et l'abaissement du niveau des pensions.

Démantèlement du temps de travail

En 2003, l'UIMM (patronat de la métallurgie), avec l'aval de 3 syndicats minoritaires, a allongé à 220h par an et par salarié le contingent d'heures supplémentaires dans la profession. Seules la CGT et la CFDT n'avaient pas signé cet accord. Depuis 2006, cette disposition a été inscrite dans le code du travail par le Parlement.

La position commune de la CGT, la CFDT et le Medef sur la représentativité précise «**qu'à titre expérimental**, il pourra être possible par accord d'entreprise, de dépasser le contingent d'heures supplémentaires prévues dans la branche professionnelle sous couvert **d'un accord majoritaire**».

Le gouvernement envisage d'ignorer cette partie de la position commune, pour aller plus loin dans le démantèlement des 35H. Son projet aurait pour conséquence d'allonger la durée effective de travail de millions de salariés, de réduire le paiement des heures supplémentaires et d'accroître encore la flexibilité des horaires.

Les salaires rien n'est réglé !!!!

La journée d'actions du 17 juin sera également l'occasion pour l'ouverture immédiate de négociations concernant la mise en place d'un grille salariale OATAM propre à ST, comme la DRH France s'y était engagée !

Les hausses de prix des produits de première nécessité, des loyers et des carburants fragilisent et appauvrissent de plus en plus la population en particulier les plus modestes..

La CGT propose la mise en place d'une réponse concrètement aux problèmes du pouvoir d'achat.

La CGT propose que le salaire minimum de base ne soit pas inférieur au SM%IC +10% pour un salarié sans diplôme, sans qualification reconnue et sans expérience.

PROPOSITION CGT GRILLE OATAM 2008

OPERATEURS Coef.		CONVENTION METALLURGIE -		PROPOSITION CGT	
		min CC tga/13	min CC tga/12	Smic + 10% Base 35H	Base 38H30
II1	170	1307	1416	1598	1758
II2	180	1310	1420	1678	1846
II3	190	1314	1424	1762	1938
III1	215	1456	1578	1850	2035
III2	225	1524	1651	1942	2137
III3	240	1623	1759	2039	2243
IV1	255	1715	1858	2141	2356
IV2	270	1806	1956	2249	2473
IV3	285	1907	2066	2361	2597

ATAM Coef		CONVENTION METALLURGIE		PROPOSITION CGT	
		min CC tga/13	min CC tga/12	Smic + 10% Base 35H	Base 38H30
III1	215	1389	1505	1850	2035
III2	225	1452	1573	1943	2137
III3	240	1545	1674	2040	2244
IV1	255	1625	1761	2142	2356
IV2	270	1721	1865	2249	2474
IV3	285	1818	1969	2361	2597
V1	305	1934	2095	2479	2727
V2	335	2123	2300	2603	2863
V3	365	2300	2491	2733	3007
V4	395	2492	2699	2870	3157

Tous ensemble le 17 juin à Marseille pour un temps fort de luttes, d'expressions revendicatives et pour un rapport de forces durable.

DEPART EN BUS DEVANT LE SITE MARDI 17 JUIN à 09h00

Départ manif 10h30 VIEUX PORT

(Inscription auprès de vos délégués CGT)

Préavis de grève déposé de Mardi 17 juin de 00h30 à 21h30.